



Memorandum of Understanding « The Under2MoU » Présentation de la région Midi-Pyrénées

1) Profil de la région Midi-Pyrénées

→ Une région plus vaste que huit états membres de l'Union européenne

Avec 45 000 km², Midi-Pyrénées est la plus vaste région française (8,3% du territoire national). 14^{ème} région de l'Union Européenne, son territoire est plus vaste que huit états membres (Belgique, Chypre, Danemark, Estonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Slovaquie). Elle compte 8 départements : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Organisée autour de la plaine de la moyenne Garonne, couvrant l'essentiel du versant français des Pyrénées et une bonne partie du Massif Central, la région Midi-Pyrénées présente une grande richesse de paysages avec un relief très varié et de vastes espaces naturels agricoles et forestiers.

Avec 2 862 002 habitants au 1^{er} janvier 2012, Midi-Pyrénées, représente 4,5% de la population nationale. Sa densité moyenne de population, de 63,2 hab/km², est largement inférieure à la moyenne nationale (114 hab/km²) et à la moyenne communautaire (115 hab/km²).

Toutefois, ce taux ne reflète pas les concentrations effectives puisque la moitié des habitants se concentre sur 5 % du territoire régional. Ses dix-huit aires urbaines et périurbaines accueillent ainsi près de 70 % des habitants de la région. L'aire urbaine de Toulouse, qui attire 20 000 nouveaux résidents en moyenne chaque année, sur les 32 000 nouveaux habitants de la région (3^{ème} région métropolitaine pour la croissance démographique), concentre près d'1,2 million d'habitants, elle est depuis 2010 la 4^{ème} aire urbaine française.

Le PIB de Midi-Pyrénées s'élève en 2012 à 84 Mds d'€, soit 28 617 €/habitant. Au 8^{ème} rang national pour le PIB, Midi-Pyrénées s'inscrit dans une dynamique très positive :

- 1^{ère} région française en matière de croissance du PIB pour la décennie 2000-2010 (aéronautique et spatial, agroalimentaire, santé, technologies de l'information, ...)
- 3^{ème} région française exportatrice, avec des exportations s'élevant à 36,1 Mds d'€, soit 9,4 % des exportations françaises. Les importations atteignent 22,4 Mds d'€, soit 4,9 % des importations françaises, ce qui classe Midi-Pyrénées 7^{ème} région importatrice ;
- 4^{ème} région pour l'accueil d'investissements internationaux. Chaque année, les investissements étrangers contribuent à consolider le tissu économique en créant ou maintenant près de 3 000 emplois.

→ Une région engagée dans la transition énergétique

Sur la période 1990-2013, la consommation énergétique régionale finale a augmenté de 13% pour atteindre 6 millions de tonnes équivalent pétrole (les émissions de gaz à effet de serre ont quant à elle atteint 18,5 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2013). Une analyse plus fine permet néanmoins de constater que, d'une part, cette augmentation est moins rapide que celle de la population (près de 20% sur la même période), avec une consommation par habitant inférieure en Midi-Pyrénées (2 tep/hab) par rapport à la moyenne nationale (2,5 tep/hab) et, d'autre part, la consommation énergétique totale diminue depuis 2006.

Le secteur résidentiel/tertiaire est le premier consommateur d'énergie (45%), suivi de celui des transports (35%). Les particuliers sont les principaux acteurs de la consommation de ces deux secteurs : ils totalisent les deux tiers de la consommation régionale d'énergie.

Par ailleurs, les énergies renouvelables représentent en Midi-Pyrénées 29% de la consommation énergétique finale. Cette situation avantageuse résulte en particulier de la place prépondérante de l'électricité hydraulique (avec 600 centrales, Midi-Pyrénées assure 15% de la production nationale) et de la chaleur issue de la biomasse (40% des logements Midi-Pyrénées utilisent le bois énergie en chauffage, appoint ou confort).

D'autres sources d'énergies renouvelables émergent depuis plusieurs années (éolien, solaire thermique et photovoltaïque, biogaz, géothermie), avec un fort potentiel à exploiter.

2) Des objectifs régionaux ambitieux en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2020

A l'issue d'une intense concertation, associant près de 300 organismes (services de l'Etat, collectivités locales, associations, syndicats de salariés, entreprises), le Préfet de région et le Président de Région ont approuvé en juin 2012 le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Midi-Pyrénées.

Ce schéma régional dresse un état des lieux en matière de climat, d'air et d'énergie, identifie et caractérise les potentiels existants, fixe 5 objectifs principaux et 48 orientations thématiques. Les 5 objectifs du SRCAE Midi-Pyrénées sont les suivants, à l'horizon 2020 :

- Réduire les consommations d'énergie (par rapport à 2005) de 15% dans le bâtiment, de 10% dans les transports, de 30% dans l'industrie.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2005) de 25% dans le bâtiment, de 13% dans les transports, de 60% dans l'industrie
- Augmenter de 50% la production d'énergies renouvelables (par rapport à 2008)
- Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques
- Prévenir et réduire la pollution atmosphérique

Même si rien n'est fixé à ce stade au-delà de 2020, ces objectifs placent Midi-Pyrénées dans la trajectoire évoquée dans le protocole d'accord Under2MoU, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 à 95% entre 1990 et 2050 et/ou atteindre l'objectif d'émission annuel par habitant de moins de 2 tonnes en 2050.

3) Les outils mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées développe une politique en matière d'énergie climat depuis le début des années 2000, progressivement renforcée. A compter de 2011, la Région met en œuvre le plan « Midi-Pyrénées Energies », doté de 300 millions d'euros d'investissements directs sur 10 ans, autour de 4 axes principaux :

- Economiser l'énergie : en particulier au travers d'actions sur le patrimoine de la Région (Hôtel de Région, lycées) et d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments (bâtiments publics, logements privés et sociaux). La Région accompagne également différentes structures d'envergure régionale ou plus locale, en prise directe avec les particuliers ou les professionnels du bâtiment.
- Développer les énergies renouvelables : en mobilisant différents outils d'accompagnement et financiers (subvention, garantie de prêts, apport en fonds propres), la Région est en mesure d'accompagner le développement de toutes les filières disposant d'un potentiel sur le territoire.
- Compenser les émissions de gaz à effet de serre inévitables : en complément de ses actions de réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre au travers de son système de management environnemental, la Région met en place un Fonds Régional Carbone permettant de soutenir d'une part des projets de plantation d'arbres en forêt ou hors forêt (renouvellement peuplements déperissants, plantation de haies champêtres, agroforesterie) et d'autre part des projets de compensation dans des Pays en développement.
- S'adapter au changement climatique : la Région Midi-Pyrénées a initié en 2010 la création de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées (qui regroupe l'Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Euskadi, la Navarre, l'Aragon, la Catalogne et l'Andorre). L'ambition est de mutualiser la connaissance, de disposer d'une meilleure compréhension commune sur les évolutions climatiques en montagne et donc faire des recommandations pour l'adaptation des secteurs les plus vulnérables. C'est une démarche inédite en Europe à l'échelle d'un massif montagneux.

Enfin, la Région met en œuvre, en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'Observatoire de l'Energie (OREMIP) qui suit et publie annuellement des indicateurs clés sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable.

L'ensemble de ces éléments ont constitué la contribution en octobre 2015 de la Région Midi-Pyrénées à la plate-forme NAZCA (Non-State Actor Zone for Climate Action), en lien avec le « Compact of States and Regions ».